

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1381

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), de l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), de Léthé Musicale et du Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1381**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), de l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), de Léthé Musicale et du Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En matière culturelle, la Métropole de Lyon exerce une compétence relative aux enseignements artistiques, à travers un schéma de développement des enseignements artistiques, dans les conditions définies par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

a) - Objectifs de la Métropole de Lyon

L'exercice de cette compétence a pour objectif de structurer de façon cohérente l'offre d'enseignements artistiques sur le territoire, qui est principalement portée ou soutenue par les Communes, tout en améliorant sa qualité et en permettant l'accès du plus grand nombre. Cette mission se traduit par différents dispositifs de soutien financier (soutien au fonctionnement et à l'investissement des établissements d'enseignement artistique, aux réseaux et à des partenaires ressources).

Par ailleurs, comme autre composante de cette politique, la Métropole est membre des syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique de Villeurbanne, et contribue à leur financement.

La Métropole renouvelle son engagement en 2016, en aidant financièrement les établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain, dans la continuité de l'action du Département du Rhône. Dans le même temps, elle poursuit l'élaboration de sa propre stratégie en matière de structuration des enseignements artistiques en concertation avec les Communes.

La présente délibération porte sur le soutien à des structures partenaires, dont la vocation est d'assurer des missions directement reliées à l'exercice des compétences relatives à l'organisation et la structuration de l'offre d'enseignements artistiques sur le territoire métropolitain :

- organiser la représentativité des établissements d'enseignement artistique, et créer les conditions d'une offre coordonnée et cohérente sur le territoire, à travers le soutien à 2 structures, la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon et l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône ;

- permettre l'accès de tous à l'enseignement artistique, et notamment à ceux qui nécessitent un accompagnement spécialisé (enfants et adultes en situation de handicap, personnes malades, âgées dépendantes), à travers le soutien à l'association Léthé Musicale ;

- favoriser la professionnalisation des établissements d'enseignement artistique, à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions créant les conditions d'une amélioration qualitative des contenus pédagogiques et des missions des enseignants, à travers le soutien au Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne Rhône-Alpes.

b) - La Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMF RGL)

La Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMF RGL) rassemble sur le territoire du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon des structures musicales, associatives ou municipales. 125 structures sont adhérentes à la CMF RGL, dont 59 écoles de musique (30 du Département du Rhône, 29 de la Métropole). Dans le périmètre des structures issues du schéma des enseignements artistiques du Département du Rhône, 24 des 74 établissements soutenus au sein de la Métropole adhèrent à cette fédération. Elle est affiliée à la Confédération musicale de France Rhône-Alpes (CMFRA), elle-même liée à la Confédération musicale de France (CMF), structure reconnue d'utilité publique et interlocuteur de l'État et des institutions nationales.

Les missions de la CMF RGL sont à la fois pédagogiques et administratives.

Compte-rendu des actions réalisées en 2015

Son intervention sur le territoire de la Métropole en 2015, dans le cadre de son rôle de partenaire des enseignements artistiques, a porté sur :

- la mise en œuvre de missions générales vis à vis des établissements (travail sur les passerelles entre structures d'enseignement artistique, accompagnement de la Métropole dans la continuité des dispositifs et implications dans le travail de diagnostic de l'offre d'enseignements artistiques réalisés), des missions d'expertise et de conseil autour de l'accompagnement et la structuration des structures d'enseignement artistique sur le territoire, auprès des collectivités et des centres d'enseignement artistique,
- l'organisation de stages de formation (stage de direction d'orchestre suivi par 10 élèves, colonies musicales qui ont concerné 120 élèves, stage pour les élèves adolescents qui a concerné 33 élèves, projet voix régional qui a associé 200 choristes), le fonctionnement de 2 orchestres de rayonnement départemental (orchestre junior, 50 membres et classe d'orchestre, 28 membres),
- le soutien à la structuration des petites structures (mise à disposition d'un outil numérique de gestion commun, assurance groupe pour toutes les associations membres).

Programme d'actions 2016

Le programme d'actions de l'année 2016 portera sur la poursuite des missions de structuration de l'action de ses adhérents sur le territoire de la Métropole (stages de formation, orchestres). La CMF RGL sera également partie prenante de la poursuite des dispositifs de soutien aux enseignements artistiques mis en œuvre par la Métropole en 2016, et de la définition de son futur schéma des enseignements artistiques.

Ce programme d'actions est formalisé en considérant le cadre budgétaire 2016 de la Métropole. Il est proposé de le soutenir à hauteur de 24 000 € (pour mémoire, le soutien de la Métropole à cette association s'élevait à 27 000 € en 2015).

Budget prévisionnel 2016

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'exploitation (fournitures, consommables)	2 000	Métropole de Lyon	24 000
services extérieurs (location, entretien, assurances, etc.)	7 900	autres subventions (Conseil départemental du Rhône, mécénat Crédit Mutuel)	32 000
autres services extérieurs (actions pédagogiques, communication, transport, etc.)	72 800	autres produits (cotisations, organisation de stages)	79 000
impôts et taxes	600	ventes (produits et services)	1 100
charges de personnel	53 000	produits financiers	200
Total	136 300	Total	136 300

c) - L'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR)

L'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR) est une association qui rassemble, sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône, les directeurs de structures d'enseignement artistique, à la fois associatives et municipales.

Compte-rendu des actions réalisées en 2015

Son intervention sur le territoire de la Métropole en 2015, dans le cadre de son rôle de partenaire des enseignements artistiques, a porté sur :

- la mise en œuvre de missions pédagogiques générales avec les structures qu'elle représente (travail sur les passerelles entre structures d'enseignement artistique, implication dans le travail de diagnostic de l'offre d'enseignements artistiques de la Métropole), des missions d'expertise et de conseil autour de l'accompagnement et de la structuration des enseignements artistiques sur le territoire, auprès des collectivités et des centres d'enseignement artistique,

- l'organisation du brevet départemental de musique, qui valide un niveau de fin de second cycle de formation musicale. Son objectif est de tendre vers une harmonisation des acquis pédagogiques pour tous les élèves du territoire. Ce dispositif induit des orientations communes, une évaluation individuelle et collective, des échanges pédagogiques entre les structures musicales (enseignants, directeurs), et le développement du répertoire par la commande d'œuvres originales. Il peut également permettre à certains élèves de poursuivre leur parcours au sein du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon. 136 candidats se sont présentés à la dernière session, pour 32 lauréats,

- l'organisation d'une journée professionnelle, avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), Perspectives de l'enseignement artistique dans le cadre de la recomposition territoriale , destinée aux personnels des établissements d'enseignement artistique de la Métropole et du Département du Rhône, qui s'est déroulée le 3 mars 2016 (80 participants).

Programme d'actions 2016

Le programme d'actions de l'année 2016 s'orientera sur 2 thèmes :

- l'ASEAR sera partie prenante de la définition du futur schéma métropolitain des enseignements artistiques de la Métropole, et mettra en œuvre des journées de rencontres professionnelles, co-organisées avec d'autres partenaires,

- l'organisation de l'édition 2016 du brevet départemental, qui harmonise l'évaluation de fin de 2° cycle d'études musicales pour toutes les écoles locales de musique du département, l'ASEAR engagera par ailleurs une réflexion sur l'évolution de ce dispositif.

Ce programme d'actions est formalisé en considérant le cadre budgétaire 2016 de la Métropole. Il est proposé de le soutenir à hauteur de 18 000 € (pour mémoire, le soutien de la Métropole à cette association s'élevait à 20 000 € en 2015).

Budget prévisionnel 2016

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats de prestations de service (concerts rencontres, journées thématiques, prestations secrétariat)	17 000	vente de prestations de services (adhésions, cotisations, inscriptions brevet)	4 300
services extérieurs (fournitures, assurances, etc.)	1 400	Métropole de Lyon	18 000
autres services extérieurs	1 100		
charges de personnel	8 000	Conseil départemental du Rhône	5 000
		produits financiers	200
Total	27 500	Total	27 500

d) - L'association Léthé Musicale

Léthé Musicale est une association qui assure 2 missions principales. Elle est à la fois un établissement d'enseignement artistique spécialisé dans l'accueil d'enfants et adultes en situation de handicap, et elle accompagne les structures d'enseignement artistique demandeuses pour permettre l'accès de tous à une pratique musicale. Son action est orientée vers ceux pour qui l'accès à la pratique artistique en milieu ordinaire nécessite un accompagnement : enfants et adultes en situation de handicap, personnes malades, âgées dépendantes.

Au titre de son rôle d'accompagnement des autres structures d'enseignement musical, l'association conduit des ateliers, stages, formations, conférences, actions de diffusion et concerts, en partenariat avec des structures culturelles (conservatoires, équipements culturels) ou médico-sociales (hôpitaux, associations de gestion du secteur handicap).

Compte-rendu des actions réalisées en 2015 :

Son intervention sur le territoire de la Métropole de Lyon en 2015, dans le cadre de son rôle de partenaire des enseignements artistiques, a porté sur :

- des actions de sensibilisation et d'assistance générale vis-à-vis des établissements d'enseignement artistique du territoire, au bénéfice de l'intégration de la question du handicap,
- la mise en œuvre de dispositifs et actions concrètes vis à vis des élèves en situation de handicap dans les établissements métropolitains. Cela a notamment concerné cette année le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (atelier d'improvisation mixte, participation des étudiants du conservatoire aux stages de sensibilisation musique-handicaps), le Centre de la Voix Rhône-Alpes (organisation d'un festival Voix et handicap), l'école Allegretto (concert rencontre, ateliers musiques actuelles), l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne (projet d'enregistrement et de travail sonore), l'AMC2 de Caluire et Cuire (concert rencontre et ateliers), le Conservatoire de musique et art dramatique de Meyzieu (spectacle d'élèves porteurs d'un handicap présenté à l'Épicerie Moderne à Feyzin puis à la salle des fêtes de Meyzieu),
- l'organisation de formations et de conférences □musique / handicap□, la participation aux travaux organisés par les différents acteurs locaux et nationaux, la dynamisation du réseau culture handicap, et des actions de diffusion (concerts rencontre musiciens valides / musiciens porteurs d'un handicap tous les 2 mois).

Programme d'actions 2016

Le programme d'actions de l'année 2016 portera sur la poursuite des missions de l'association participant de son rôle d'accompagnement des autres structures d'enseignement artistique de la Métropole (actions de sensibilisation et assistance, mise en œuvre de dispositifs d'accueil, organisation de formations et conférences). L'association Léthé Musicale sera également partie prenante de la définition du schéma métropolitain des enseignements artistiques. Au regard de l'enjeu fort de développement de la pratique musicale des personnes en situation de handicap, il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 21 000 € (maintien du montant de la subvention attribuée en 2015).

Budget prévisionnel 2016

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achat, consommation de matières et fournitures diverses	3 500	ventes (droits d'inscription ateliers et stages...)	15 931
services extérieurs (sécurité, assurance, documentation, etc.)	4 361	Métropole de Lyon	21 000
autres services extérieurs (honoraires, communication, etc.)	18 219	direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	5 000
impôts et taxes Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)	200	Communes	3 000
charges de personnel	29 208	autres produits (mécénat)	10 557
Total	55 488	Total	55 488

e) - Le Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne Rhône-Alpes (CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes)

Le Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne Rhône-Alpes (CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes), centre de formation des enseignants de la musique, est une association créée en 1990, à l'initiative du Ministère de la Culture. Son action se décline en 3 principales missions :

- la formation des professeurs des écoles de musique à travers les programmes de formation initiale et de formation continue diplômante pour les personnes déjà en poste, menant au diplôme d'état (DE) d'enseignement de la musique,
- une présence forte sur le champ de la recherche (publications, rencontres, colloques) avec l'objectif d'être un lieu de référence sur tous les domaines liés aux enseignements artistiques,
- la gestion d'un pôle de ressources : un centre de documentation ouvert aux professionnels, lieu d'échanges, de débats à même de contribuer à la construction de l'identité professionnelle des enseignants de la musique.

Compte-rendu des actions réalisées en 2015

Son intervention sur le territoire de la Métropole de Lyon en 2015, dans le cadre de son rôle de partenaire des enseignements artistiques, a porté sur :

- la professionnalisation des acteurs des établissements d'enseignement artistique, notamment à travers un programme de formation diplômante en cours d'emploi au diplôme d'état de professeur de musique (cycle d'une durée de 3 années) pour les enseignants déjà en poste dans les différentes écoles de musique (qui concerne 10 professeurs issus de structures du territoire de la Métropole),
- l'accompagnement des acteurs du territoire métropolitain dans leur réflexion vis-à-vis de l'accompagnement et de la structuration des enseignements artistiques sur le territoire, et la construction de réflexions nouvelles sur l'enseignement musical, à travers des journées, rencontres et débats.

Programme d'actions 2016

Le programme d'actions de l'année 2016 portera sur la poursuite de l'action de ce partenaire ainsi que la mise en œuvre de missions nouvelles, dans le contexte de la définition des modalités d'intervention de la Métropole dans le champ des enseignements artistiques. Il s'agira de :

- poursuivre le travail engagé autour de la professionnalisation des acteurs, d'une part à travers la formation diplômante vis à vis des enseignants déjà en poste au sein d'établissements d'enseignement artistique du territoire de la Métropole, mais également vis à vis des chargés de direction des établissements d'enseignement artistique,
- imaginer des innovations pédagogiques dans le champ de l'enseignement de la musique, en collaborant avec la Métropole au développement d'un environnement d'apprentissage personnel numérique pour les élèves des écoles de musique,
- s'impliquer dans la définition du futur schéma des enseignements artistiques de la Métropole.

Ce programme d'actions est formalisé en considérant le cadre budgétaire 2016 de la Métropole. Il est proposé de le soutenir à hauteur de 27 000 € (pour mémoire, le soutien de la Métropole à cette association s'élevait à 30 000 € en 2015).

Budget prévisionnel 2016

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
formation initiale		Ministère de la culture et de la communication	973 000
charges salariales	622 482		
travaux, fournitures et services extérieurs (TFSE)	207 654	Métropole de Lyon	27 000
formation continue		collectivités partenaire (FDCE)	4 925
charges salariales	169 204	participations employeurs	131 000
travaux, fournitures et services extérieurs	34 859	droits d'inscription	83 809
validation d'acquis d'expérience			
charges salariales	31 896		
travaux, fournitures et services extérieurs	5 554	ressources propres	28 840
formation en cours d'emploi			
charges salariales	139 774		
travaux, fournitures et services extérieurs	37 151		
Total	1 248 574	Total	1 248 574

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe de la poursuite pour l'année 2016 du soutien à ces partenaires, et de procéder à l'attribution de subventions d'un montant de :

- 24 000 € à l'association Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMF RGL),
- 18 000 € à l'association des Structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR),
- 21 000 € à l'association Léthé Musicale,
- 27 000 € à l'association Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne Rhône-Alpes (CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000 € au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMF RGL),

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € au profit de l'association Léthé Musicale,

d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 000 € au profit du Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne Rhône-Alpes,

e) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon, l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône, l'association Léthé Musicale et le Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne Rhône-Alpes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.